QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31è jour de chômage continu.

Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à

l'option choisie: 12, 18 ou 24 mois.

Indemnité annuelle maximum REGIME COMPLET

« base + complémentaire »

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « REGIME DE BASE » ou celles du « REGIME COMPLET : base + complémentaire »

Indemnité annuelle REGIME DE BASE SEUL

Classe	
1	18 547 €
2	37 094 €
3	55 642 €
4	74 189 €
5	92 736 €
6	111 283 €

Classe		
	-	18 547 €
1	A	23 184 €
	В	27 821 €
	-	37 094 €
	Α	41 731 €
2	В	46 368 €
	С	51 004 €
	D	55 641 €
	Е	60 278 €
	В	64 916 €
	С	69 552 €
3	D	74 189 €
	Е	78 826 €
	F	83 463 €
	G	88 100 €
	Н	92 736 €
	Е	97 373 €
4	F	102 010 €
7	G	106 647 €
	Н	111 283 €
5	Н	129 830 €
6	Н	148 377 €

Vos interlocuteurs:



SERVICES GSC

3, place Marcel Paul 92024 NANTERRE

Tél: 01 70 96 75 00 e-mail: gscaffiliations@gan.fr

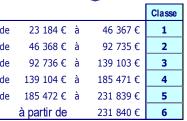
GARANTIE SOCIALE DES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

Barème 2024

I) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

1

POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, <u>IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT</u>
A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2023:



Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2023 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

Si ce chiffre lu est inférieur à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

Si le chiffre lu est supérieur à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, déclarez votre revenu 2023 et indiquez la classe à souscrire.
- soit vous souhaitez <u>volontairement</u> maintenir le niveau de garantie <u>sousévalué</u> malgré un revenu 2023 supérieur : pas de mise à jour nécessaire. Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

Cotisation annuelle 2024
selon l'option de
durée choisie

	Classe	12 mois	18 mois	24 mois
	1	1 061 €	1 592 €	2 388 €
	2	2 123 €	3 184 €	4 776 €
	3	3 184 €	4 776 €	7 164 €
	4	4 245 €	6 368 €	9 552 €
	5	5 307 €	7 960 €	11 940 €
- [6	6 368 €	9 552 €	14 328 €

Cotisation appelée à 75% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.

3

Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : suivez les instructions indiquées dans l'e-mail ou le courrier adressé courant février 2024.

I) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME COMPLET: base + complémentaire

Pour être dans une couverture optimale en fonction du revenu, la classe à souscrire est exprimée par un chiffre de 1 à 6 pour le Régime de base, et une lettre de A à H pour le Régime complémentaire.

1

POUR UN **REGIME DE BASE** ADAPTE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE <u>REVENU NET FISCAL</u> PROFESSIONNEL **2023**

				Classe
de	23 184 €	à	33 119 €	
de	33 120 €	à	39 743 €	1
de	39 744 €	à	46 367 €	
de	46 368 €	à	59 616 €	
de	59 617 €	à	66 239 €	
de	66 240 €	à	72 863 €	2
de	72 864 €	à	79 487 €	
de	79 488 €	à	86 111 €	
de	86 112 €	à	92 735 €	
de	92 736 €	à	99 359 €	
de	99 360 €	à	105 983 €	
de	105 984 €	à	112 607 €	
de	112 608 €	à	119 231 €	3
de	119 232 €	à	125 855 €	
de	125 856 €	à	132 479 €	
de	132 480 €	à	139 103 €	
de	139 104 €	à	145 727 €	
de	145 728 €	à	152 351 €	4
de	152 352 €	à	158 975 €	+
de	158 976 €	à	185 471 €	
de	185 472 €	à	231 839 €	5
à partir de 231 840 €				6

2

<u>Le chiffre lu</u> dans le tableau au regard de votre revenu 2023 <u>doit correspondre</u> à la garantie actuellement souscrite. S'il est différent, une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu.

(3

CLASSE POUR UNE COUVERTURE MAXIMALE EN REGIME COMPLEMENTAIRE

				Classe	Classe
de	23 184 €	à	33 119 €		-
de	33 120 €	à	39 743 €	1	Α
de	39 744 €	à	46 367 €		В
de	46 368 €	à	59 616 €		-
de	59 617 €	à	66 239 €		Α
de	66 240 €	à	72 863 €	2	В
de	72 864 €	à	79 487 €		С
de	79 488 €	à	86 111 €		D
de	86 112 €	à	92 735 €		Е
de	92 736 €	à	99 359 €		В
de	99 360 €	à	105 983 €	3	С
de	105 984 €	à	112 607 €		D
de	112 608 €	à	119 231 €		Е
de	119 232 €	à	125 855 €		F
de	125 856 €	à	132 479 €		G
de	132 480 €	à	139 103 €		Н
de	139 104 €	à	145 727 €		Е
de	145 728 €	à	152 351 €	4	F
de	152 352 €	à	158 975 €		G
de	158 976 €	à	185 471 €		Н
de	185 472 €	à	231 839 €	5	Н
à pa	rtir de		231 840 €	6	Н

LECTURE DIRECTE DE LA COTISATION
MAXIMALE ANNUELLE 2024
REGIME DE BASE + COMPLEMENTAIRE
SELON L'OPTION DE DURÉE CHOISIE

Classe	Classe	12 mois 18 mois		24 mois
	-	1 061 €	1 592 €	2 388 €
1	Α	1 393 €	2 113 €	3 137 €
	В	1 724 €	2 634 €	3 885 €
	-	2 123 €	3 184 €	4 776 €
	Α	2 455 €	3 705 €	5 525 €
2	В	2 786 €	4 226 €	6 273 €
	С	3 118 €	4 748 €	7 022 €
	D	3 450 €	5 269 €	7 771 €
	E	3 781 €	5 790 €	8 519 €
	В	3 847 €	5 818 €	8 661 €
	С	4 179 €	6 340 €	9 410 €
	D	4 511 €	6 861 €	10 159 €
3	E	4 842 €	7 382 €	10 907 €
	F	5 174 €	7 903 €	11 656 €
	G	5 506 €	8 424 €	12 404 €
	H	5 837 €	8 946 €	13 153 €
	E	5 903 €	8 974 €	13 295 €
4	F	6 235 €	9 495 €	14 044 €
	G	6 567 €	10 016 €	14 792 €
	Н	6 898 €	10 538 €	15 541 €
5	Н	7 960 €	12 130 €	17 929 €
6	Н	9 021 €	13 722 €	20 317 €

Cotisation appelée à 75%. Taxe sur les conventions d'assurance comprise. Hors frais de fractionnement éventuels.

Si la lettre lue dans le tableau au regard du revenu 2023 <u>est inférieure</u> à la classe actuellement souscrite, adaptez votre garantie complémentaire à la baisse : une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

(-) pas de

complémentaire

<u>Si la lettre lue</u> dans le tableau <u>est supérieure</u> à celle actuellement souscrite : vous pouvez, si vous le souhaitez, adapter votre garantie complémentaire en correspondance au niveau de votre revenu.

(6)

Pour mettre à jour le régime de base ou modifier le régime complémentaire : suivez les instructions indiquées dans l'e-mail ou le courrier adressé courant février 2024.